

SEANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2017

L'an deux mil dix sept, le dix neuf janvier, à 20 Heures 30, les membres du conseil municipal, sous la présidence de M. LANGLOIS Gustave, Maire, se sont réunis dans les lieux habituels de séance, sur la convocation qui leur a été adressée le 12 janvier 2017 conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents: Ms Nathalie ALLAIRE, Jérémy BERTREL, Jean-Paul BREHIN, Raphaël LAMY, Gustave LANGLOIS, Arnaud LECLERC, Emmanuel LELIEVRE, Jacqueline MARTEAU, Philippe OGER, Jean-Pierre OLIVIER, Didier PICHOT.

Etaient excusés : Christine CHAUCHIS, Céline GIRANDIER, Maxime RICHARD, Christophe TINNIERE.

Secrétaire : M. Jérémy BERTREL

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1 – VOTE DES SUBVENTIONS

Le conseil municipal décide de l'attribution des subventions de la manière suivante :

ASSOCIATIONS	Subvention 2017
C.C.A.S.	850 €
Amicale des Pompiers	74 €
Classe découverte - école d'ARQUENAY	1200 €
Association MESLAY/ZABRE	74 €
Association parents élèves - école d'ARQUENAY	325 €
S.P.A. de la Mayenne	200.10 €
Classe de Neige « Ecole Sacré-Cœur » Demande pour 6 élèves	216 €
Classe découverte APEL du RPI Bazougers/La Bazouge - Demande pour 6 élèves	216 €
Réserve pour subvention exceptionnelle	1300 €

2 – INFORMATION SUR L'ETUDE DU PLUi

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'évolution de l'étude du PLUi lors des groupes de travail réalisés avec le Cabinet d'étude CITADIA, et présente les divers documents à étudier sur lesquels devront être statués les éventuelles urbanisations futures.

Lla phase de diagnostic doit être enrichie par l'expertise des citoyens du territoire. Pour ce faire, un travail de hiérarchisation des enjeux du PLUi doit être réalisé par les acteurs locaux lors d'une réunion de travail. Pour organiser cette soirée qui se déroulera le Jeudi 9 février à 18h30, il est proposé à chaque commune de mobiliser un panel de participants qui ne doivent pas être élus :

Le conseil Municipal propose :

- Mr CHERRUAULT Lucien
- Mr MARTEAU Fernand
- Mr CAMPAS Paul
- Mr PESCHE

3 – LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE :CONVENTION FDGDON

Lors de la dernière séance de conseil municipal, il avait été demandé d'obtenir les termes de la convention avec le FDGDON : celle-ci indique que la commune doit désigner un interlocuteur référent municipal afin de faire la liaison entre le particulier et le FDGDON. Ce référent est formé par le FDGDON pour assurer la liaison technique (niveau d'urgence, moyens à mettre en œuvre, assurer l'interface). Le FDGDON organise la destruction en partenariat avec des structures de son choix.

La prise en charge de la collectivité sur le domaine privé peut-être fixée :

- % du montant de l'intervention

- Forfait fixé par la commune

Sur le domaine public, la commune finance l'intégralité.

Après délibération, le conseil municipal ne souhaite pas statuer sur une participation, considérant que la lutte contre le frelon asiatique est doit être prise en compte au niveau national, et la collectivité départementale et intercommunale doit s'investir. Il sera demandé la position de la communauté de communes sur le sujet.

4 - SUJETS SUIVANT L'ACTUALITE EN COURS

Carrefour de Bergault

Devant le refus catégorique du département d'installer des toilettes au rond point du Bois de Bergault, Monsieur le Maire propose une manifestation sur place avec la presse, et de prononcer la fermeture des accès, de manière symbolique, car l'accès doit rester disponible pour la sécurité de l'arrêt de bus.

Situation d'Olivier BOUVIER

La situation de Santé d'Olivier BOUVIER n'évolue pas et un reclassement semble de plus en plus compromis. Il est proposé une mise en retraite pour invalidité. Le dossier suit son cours.

Foyer des Jeunes : extincteur vide

Lors de la vérification des extincteurs, il a été constaté que l'extincteur avait été vidé, et que la municipalité n'avait pas eu l'information. Cette situation aurait pu être dangereuse en cas d'incendie, et une vigilance devra être apportée pour la sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 H 45.

Suivent les signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
ALLAIRE Nathalie		LELIEVRE Emmanuel	
BERTREL Jérémy		MARTEAU Jacqueline	
BREHIN Jean-Paul		OGER Philippe	
CHAUCHIS Christine	Excusée	OLIVIER Jean Pierre	
GIRANDIER Céline	Excusée	PICHOT Didier	
LAMY Raphaël		RICHARD Maxime	Excusé
LANGLOIS Gustave		TINNIERE Christophe	Excusé
LECLERC Arnaud			